



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/356

15 juin 2000

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

287ème séance plénière

PC Journal No 287, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 356
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR
DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 31 décembre 2000.